

2020-1765
2022-10-27

Technique *Trichoderma gamsii* ICC 080

Fongicide

Organisme vivant

FABRICATION

SOLIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : La souche ICC 080 du *Trichoderma gamsii* contient un minimum de $1,0 \times 10^9$ unités formant des colonies par gramme de poids sec

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 34576 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50 g à 200 kg

Gowan Company, LLC
Case postale 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Renseignements sur le produit : 1-800-960-4318

MODE D'EMPLOI :

Utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide enregistré en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Peut irriter les yeux. Peut causer une sensibilisation cutanée. Les travailleurs et les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et un respirateur anti-poussière approuvé par le NIOSH ou un masque anti-poussière approuvé par le NIOSH pendant le mélange et le chargement du produit et toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) avant l'utilisation. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains après l'emploi.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau.

PREMIERS SOINS :**EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC

LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un

centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

NE PAS contaminer l'eau, ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage. Garder ce produit dans son contenant d'origine pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Ce produit doit être utilisé dans les 6 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est conservé à $\leq 6^{\circ}\text{C}$.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.